

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1875

présenté par

Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras, M. Vatin, M. Kamardine, M. Hetzel, Mme Serre et M. Ray

ARTICLE PREMIER

Après l’alinéa 11, insérer l’alinéa suivant :

« 7° *bis* Justifier toute surtransposition en droit français d’une réglementation européenne. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que chaque surtransposition française de directives européennes soit justifiée pour en faire un objectif constant d'orientation des politiques agricoles.